

Direction générale des services
AML/VM/PR

Grigny, le 27 mars 2020

Madame la Ministre de la Cohésion des
territoires et des relations avec les
Collectivités territoriales
Monsieur le Ministre en charge de la Ville et
du Logement
20 avenue de Ségur
75007 PARIS

Objet : Pour une juste reconnaissance de l'engagement des agents des services publics communaux
dans la lutte contre l'épidémie de COVID-19

Madame la Ministre,

Monsieur le Ministre,

Lors de leurs interventions dans le cadre de la grave crise sanitaire que vivent actuellement nos concitoyens, Monsieur le Président de la République comme Monsieur le Premier Ministre n'ont pas manqué de souligner que la bataille que mène durement notre pays, se gagnera grâce à l'engagement au premier rang des personnels soignants, et au deuxième rang, de tous les salariés qui assurent le bon fonctionnement des missions vitales.

Au titre de ceux-là, je souhaite attirer votre attention sur la place prise par les agents des collectivités qui non seulement, garantissent aux enfants des personnels soignants d'être accueillis tant dans les équipements petite enfance que dans les écoles, mais encore assurent le portage de repas au domicile des personnes âgées ou handicapées, veillent à l'accompagnement des personnes les plus vulnérables qui le sont plus encore en cette période de confinement, en prenant en charge leur approvisionnement par exemple, assurent les fonctions d'Etat civil ou encore, comme la Police municipale, assistent les forces de l'ordre dans la mise en œuvre des contrôles du respect des consignes.

A Grigny, dès le 16 mars 2020, un Dispositif d'astreinte sanitaire a été mis en place, pour couvrir toutes ces fonctions essentielles pour la population la plus en difficulté, en faisant appel aux agents volontaires qui acceptent ainsi d'être en contact direct avec le public, en dépit des risques que cela représente, les consignes de sécurité étant néanmoins bien évidemment respectées. A dire vrai, à Grigny, les services publics communaux sont les seuls à ce jour à continuer d'accueillir et d'aller au contact avec la population, tous les autres services publics étant fermés.

Comme beaucoup de mes homologues maires, très attaché à la reconnaissance des agents du service public local qui ne manquent jamais de répondre présents en situation de crise, je souhaite que cet engagement exemplaire et essentiel soit reconnu, et qu'au-delà des remerciements qui leur sont adressés, je sois en situation de leur verser une indemnité spécifique, faisant écho en cela aux propos de Monsieur le Ministre de l'Economie qui a exhorté les entreprises privées à verser ce type

d'indemnité à leurs salariés. J'ai en tête également l'intervention de Monsieur le Président de la République informant les Français de sa demande au gouvernement « *d'apporter une réponse claire et forte de court terme pour l'ensemble des personnels soignants comme pour l'ensemble des fonctionnaires mobilisés afin de majorer les heures supplémentaires effectuées sous forme d'une prime exceptionnelle pour pouvoir accompagner financièrement cette reconnaissance.* »

Tant du point de vue du symbole que pour en assurer la réelle faisabilité, je vous demande de bien vouloir examiner la mise au point d'une disposition spécifique, car le recours au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui m'a été suggéré, ne peut garantir le versement d'une indemnité spécifique équitable pour tous les agents, certains d'entre eux n'étant d'ailleurs pas bénéficiaires dudit Régime à cette étape.

Je profite de ce courrier pour vous faire part également de plusieurs demande d'évolutions souhaitables suite aux ordonnances prises par le gouvernement dans les domaines des collectivités locales.

En effet, nul ne peut contester l'existence de « territoires vulnérables » comme il y a des « personnes vulnérables ». La structure démographique, la pauvreté et la précarité d'une part essentielle des populations (intérimaires, autoentrepreneurs, chômeurs non indemnisés, allocataires minimas sociaux,) et les fragilités budgétaires des communes sont des éléments objectivement reconnus et partagés de ces territoires vulnérables dont fait partie Grigny.

Nos territoires vont devoir faire face à une augmentation de dépenses notamment en matière d'actions sociales immédiatement pour gérer la crise sanitaire mais également pour en amortir les conséquences sociales, lorsque la crise s'achèvera.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir étudier en cette période les demandes suivantes :

- Le renforcement des dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale),
- L'instauration pour les communes, comme pour les EPCI, du remboursement de la FCTVA à l'année N pour favoriser notre trésorerie,
- La création d'un fonds social dédié aux collectivités locales.

Evidemment, l'incertitude étant de rigueur s'agissant de l'évolution de la situation sanitaire, je vous remercie vivement par avance de la prompte réponse que vous pourrez apporter à mes questions.

Vous assurant de notre engagement sans faille, élus et agents communaux, au service des plus fragiles,

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.



Le Maire,

Vice-président de Grand Paris Sud,

Philippe RIO